

D'un côté, le climat coûte énormément, de l'autre, le gouvernement nous trompe énormément

Jean-Marie Harribey

15 juin 2023-06-18 <https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2023/06/15/d-un-cote-le-climat-coute-enormement-de-l-autre-le-gouvernement-nous-trompe-enormement>

L'économiste Jean Pisani-Ferry et l'inspectrice générale des finances Selma Mahfouz ont remis au gouvernement un rapport sur « Les incidences économiques de l'action pour le climat », publié par France Stratégie¹. Ils affirment que « la neutralité climatique est atteignable » et que la transformation « sera pilotée par les politiques publiques et non par les innovations technologiques et par les marchés. Cette transformation repose sur trois mécanismes économiques : la réorientation du progrès technique vers les technologies vertes, la sobriété [...] et la substitution de capital aux énergies fossiles »².

L'effort d'investissement nécessaire des entreprises, des ménages et de l'État est estimé à 67 milliards € par an (2,5 % du PIB) pour atteindre l'objectif de -55 % de GES en 2030. Environ la moitié de cette somme relèvera des finances publiques. Comme ces investissements n'accroîtront pas le potentiel productif, du moins à court terme, il en résultera un effet négatif de productivité et sans doute un risque inflationniste supplémentaire.

Comment financer l'action climatique puisqu'on ne peut miser pour cette transition sur la croissance économique et que, sans action de l'État, elle serait très inégalitaire ? Les auteurs préconisent trois sources de financement. Un redéploiement des dépenses « brunes » de l'État défavorables à l'environnement (10 Mds€ en 2023). Un accroissement de l'endettement public de l'ordre de 10 points de PIB en 2030, soit entre 250 et 300 milliards d'euros supplémentaires d'endettement public (dont un tiers dû au ralentissement de la croissance qui affaiblit les recettes fiscales), 15 points en 2035 et 25 points en 2040. Et un prélèvement fiscal « exceptionnel et temporaire » de 5 % sur le patrimoine financier des 10 % des ménages les plus aisés qui « serait calibré en fonction du coût anticipé de la transition pour les finances publiques »³.

Ce rapport tranche par rapport aux discours faisant de la croissance forte retrouvée une solution et le gouvernement ne s'y est pas trompé en réagissant par une fin de non-recevoir. Cependant, plusieurs remarques critiques peuvent être formulées.

Émissions nationales ou empreinte carbone ?

La première porte sur le diagnostic. Les émissions de gaz à effet de serre en France étaient estimées à 6,4 tonnes équivalent CO₂ par habitant en 2019⁴. Or il ne s'agit que des émissions sur le sol français ; mais si l'on prend en compte le solde des émissions incluses dans le solde importations-exportations, alors l'empreinte carbone de la France était de 8,9 tonnes équivalent CO₂ par habitant⁵ en 2021, soit 39 % au-dessus des seules émissions nationales. En ne tenant pas compte de l'empreinte carbone, le rapport de Pisani-Ferry et Mahfouz fait comme si n'était pas nécessaire une régulation planétaire intégrant les problèmes nés de la division internationale du travail imposé par le capitalisme et des inégalités de développement et donc de responsabilité du changement climatique.

¹ Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz, « Les incidences économiques de l'action pour le climat », France stratégie, mai 2023, <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/2023-incidences-economiques-rapport-pisani-5juin.pdf> ; ce rapport avait été précédé d'autres : Adrien Delahais et Alice Robiner, « Coût de l'inaction face au changement climatique en France : que sait-on ? », mars 2023, https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2023-dt_cout-inaction-climatique_20_avril.pdf ; Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz, « L'action climatique : un enjeu macroéconomique », Note d'analyse, n° 114, novembre 2022, <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-na114-action-climatique-pisani-mahfouz8novembre2022-20h.pdf>.

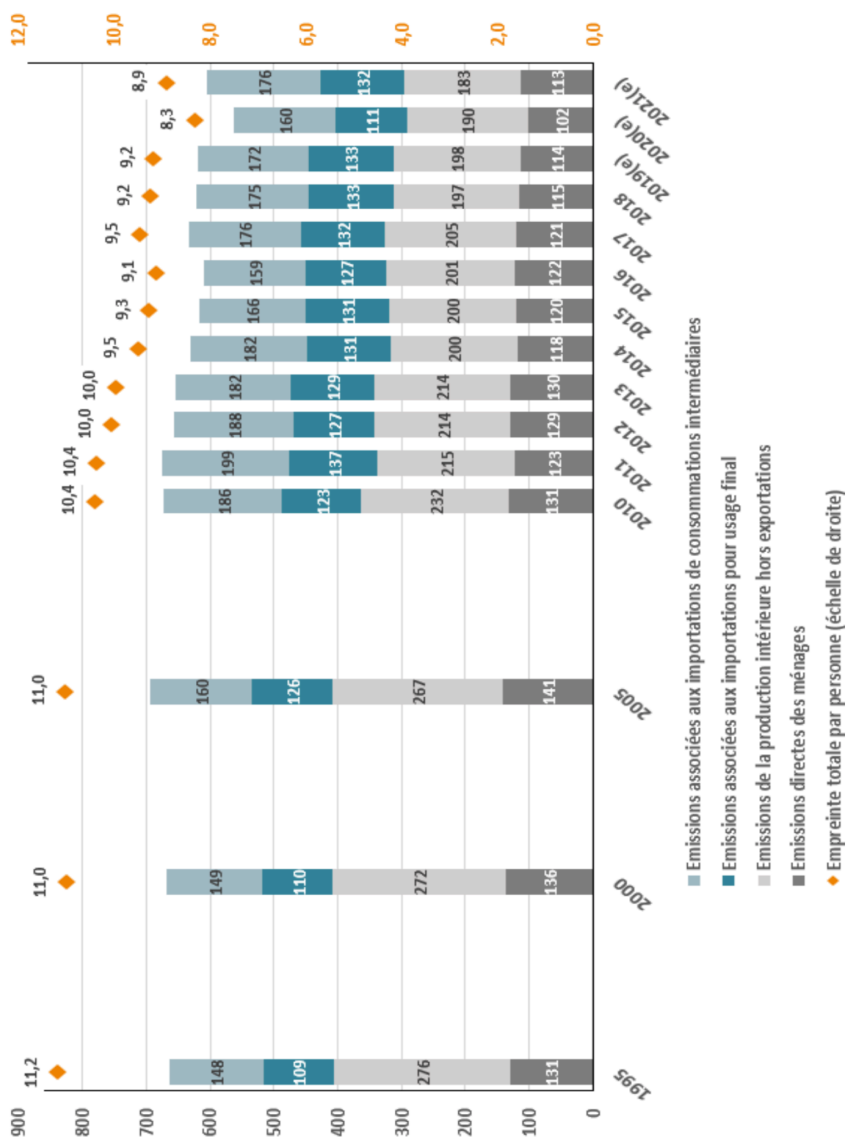
² Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz, « Les incidences économiques de l'action pour le climat », *op. cit.*, p. 13.

³ Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz, « Les incidences économiques de l'action pour le climat », *op. cit.*, p. 15.

⁴ Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz, « L'action climatique : un enjeu macroéconomique », *op. cit.*, tableau 1, p. 2.

⁵ Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, « L'empreinte carbone de la France de 1995 à 2021 », 4 novembre 2022, [https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lempreinte-carbone-de-la-france-de-1995-2021#:~:text=En%202021%2C%20selon%20des%20estimations,CO2%20\(Mt%20CO2%20eq\)..](https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lempreinte-carbone-de-la-france-de-1995-2021#:~:text=En%202021%2C%20selon%20des%20estimations,CO2%20(Mt%20CO2%20eq)..)

Graphique 1 – L’empreinte carbone selon l’origine des émissions de 1995 à 2021
En Mt CO₂ eq



Champ : périmètre « Kyoto », soit la France métropolitaine et les outre-mer appartenant à l'UE -
© Sources : Citepa ; Eurostat ; Insee ; Douanes ; AIE ; FAO. Traitement : SDES, 2022.

(e) = estimations provisoires.
Note : l'empreinte carbone couvre les trois principaux gaz à effet de serre : le CO₂, le CH₄ et le N₂O ; données non-corrigées du climat.

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, « L’empreinte carbone de la France de 1995 à 2021 »

Certes, les mêmes auteurs indiquaient dans un rapport précédent : « Le réchauffement climatique est un phénomène d’échelle mondiale et comme tel, il constitue un défi immense pour l’action collective internationale, comme l’illustrent les débats en cours au sein de la COP 27. Les politiques climatiques auront des conséquences distributives aux niveaux mondial et intra-européen, elles redessineront certainement la carte des échanges de biens et de capitaux. Dans un premier temps, *il est toutefois utile, pour clarifier les mécanismes économiques de la transition, de raisonner dans le cadre d’une économie isolée* (qui peut s’appliquer à la France ou à l’Union européenne) »⁶. Si l’on comprend bien, le problème est global, mais sa résolution pourrait être envisagée isolément : parce que les « mécanismes économiques » seraient identiques ? Et si le problème n’était pas uniquement économique ?

⁶ Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz, « L’action climatique : un enjeu macroéconomique », *op. cit.*, p. 2, je souligne.

Transition de court ou de long terme ?

En effet, on peut noter que, d'emblée, le rapport de Pisani-Ferry-Mahfouz installe ce qui pourrait être une contradiction : la transition impliquera un choc négatif de croissance économique équivalent à un tiers de point de PIB en moins par an, mais « nous ne sommes pas durablement condamnés à choisir entre croissance et climat. À long terme, la réorientation du progrès technique peut conduire à une croissance verte plus forte que ne l'était ou que ne l'aurait été la croissance brune. La chute du coût des énergies renouvelables est l'indice qu'une nouvelle croissance est possible. »⁷

Les auteurs estiment la durée de la transition à une trentaine d'années, après quoi « la croissance de la productivité du travail (ou celle de la productivité globale des facteurs) retrouverait, voire dépasserait, le rythme observé avant la transition énergétique. Le ralentissement serait ainsi temporaire. Ensuite, un bon dosage de taxation du carbone et de subventions à la recherche peut limiter le coût en productivité de la transition énergétique ».⁸

Ce n'est pas une contradiction, c'est plusieurs ! Que signifie une prévision à 30 ans dans un océan d'incertitudes ? Un retour à la croissance de la productivité d'avant la transition alors qu'elle était à ce moment-là presque nulle ? Le progrès technique serait capable de remplacer par du « capital » l'eau, les métaux rares, les terres dévastées ? La taxation du carbone et des subventions à la recherche, mécanismes économiques, solutions à la productivité en croissance déclinante, c'est le retour à (ou le non-abandon de) la conception de la soutenabilité faible du développement chère aux économistes néoclassiques de l'environnement⁹. Les difficultés conceptuelles et pratiques sont telles que les auteurs ont peut-être des doutes quant à leur stratégie : « Compte tenu des efforts passés pour améliorer la productivité des technologies brunes, la réorientation vers les technologies vertes réduit temporairement la croissance. Mais cet effet est passager *et rien ne dit qu'il ne peut pas s'inverser une fois la transition achevée.* »¹⁰

Combien ça coûte ?

La première innovation importante de Pisani-Ferry et Mahfouz est de proposer un financement original par rapport à la feuille de route Macron-Le Maire refusant d'augmenter les impôts et voulant baisser les dépenses publiques. Mais l'impôt nouveau sur la fortune ne procurerait que 5 milliards par an, nettement en deçà des besoins, même s'il dure pendant 30 ans. En effet, la lutte pour le climat n'est qu'une partie de la transition écologique (climat, biodiversité, pollutions...), qui coûtera au moins le double de celui de la seule lutte pour le climat. Les estimations des investissements nécessaires à la transition convergent vers 5 % des PIB, soit pour la France 125 milliards d'euros actuels annuels. Car toutes les dégradations écologiques sont liées : on a même appris récemment qu'il pleuvait désormais du plastique. Donc, isoler la lutte contre le changement du climat de celles contre les pollutions, contre la perte de biodiversité, contre l'épuisement des ressources, etc., relève d'une contradiction similaire à celle consistant à concevoir des « mécanismes économiques » dans un pays « isolé » du reste du monde.

La seconde innovation importante de Pisani-Ferry et Mahfouz porte sur l'acceptation d'un grossissement de l'endettement public pour financer la lutte pour le climat. Là aussi, les auteurs s'écartent du discours néolibéral dominant. Mais on ne sait plus ce qu'ils pensent vraiment. Ils invoquent un « risque sur la dette publique [...] même s'il est supposé que la baisse des recettes assises sur l'énergie est compensée *afin de maintenir le taux de prélèvements obligatoires constant* », tout en affirmant quelques lignes plus loin : « Pour financer la transition, au-delà du redéploiement des dépenses, notamment des dépenses budgétaires ou fiscales brunes, et en complément de l'endettement, *un accroissement des prélèvements obligatoires sera probablement nécessaire.* »¹¹

⁷ Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz, « Les incidences économiques de l'action pour le climat », *op. cit.*, p. 14.

⁸ Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz, « Les incidences économiques de l'action pour le climat », *op. cit.*, p. 87.

⁹ Rien n'a bougé depuis cinquante ans sur le concept de soutenabilité : cf. Jean-Marie Harribey, « Le développement soutenable par la réduction du temps de travail », Thèse de doctorat, 1996, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/ouvrages/these-resume.pdf> ; *L'économie économe*, L'Harmattan, 1997.

¹⁰ Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz, « Les incidences économiques de l'action pour le climat », *op. cit.*, p. 88, je souligne.

¹¹ Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz, « Les incidences économiques de l'action pour le climat », *op. cit.*, p. 15, je souligne.

Si la dépense publique est heureusement réhabilitée dans ce rapport, rien n'est dit de la banque centrale pour qu'elle garantisse les titres publics verts ou qu'elle puisse financer directement une part des dépenses publiques. La politique monétaire est seulement envisagée pour modifier la cible d'inflation, dans le sens d'un « relèvement temporaire »¹². Cette absence renvoie sans doute au fait que l'invocation à la croissance économique verte dans plusieurs décennies est un pari sur la pérennité du capitalisme dont la logique n'est jamais interrogée. C'est le point aveugle du rapport.

D'autre part, que signifient la réhabilitation de la dépense publique et la promotion des investissements publics pour couvrir la moitié du coût de la transition si on donne en référence les scénarios de la Banque de France en matière de prévention de l'inflation dont la conclusion est que « le seul scénario vertueux est celui dans lequel la transition serait pilotée par l'investissement privé et donnerait lieu à des gains de productivité notables »¹³ ? Ce n'est pas tout à fait en accord avec l'affirmation nette selon laquelle « la transformation sera pilotée par les politiques publiques et non par les innovations technologiques et par les marchés ».

La réception du rapport

Même si, dès le jour même de son rendu au gouvernement, le rapport a été mis au placard par celui-ci, tuant dans l'œuf tout débat démocratique, quelques économistes (mais peu nombreux à vrai dire) ont exprimé un avis. Citons trois exemples.

L'euro-député et ancien ministre Pascal Canfin a montré des talents d'équilibriste pour dire... rien : pour lui, « il s'agit de travailler à un plan crédible de la transition écologique [...] Sortir du double piège qui est de dire "non" à telle ou telle mesure quand l'addition de ces "non" veut dire que nous n'avons pas de chemin de financement crédible, et du piège inverse revenant à choisir une mesure qui devient une fin en soi et rate l'objectif final. »¹⁴

Le deuxième exemple d'économiste à avoir réagi au rapport Pisani-Ferry-Mahfouz est Blanche Segrestin est plus intéressant. Elle s'oppose à la proposition de taxer le patrimoine financier des plus riches au motif que cette taxation ne reposerait pas sur le principe d'égalité des sacrifices. Mais l'argument surprend parce qu'il ne s'agit pas d'organiser l'égalité des sacrifices mais, au contraire, leur progressivité. L'auteur préfère la « règle de solidarité » calquée sur le droit maritime consistant à « répartir les sacrifices au prorata des valeurs effectivement sauvées »¹⁵. Admettons cela un instant, mais cela ne peut être opposé au rapport Pisani-Ferry-Mahfouz qui n'est pas vraiment un plaidoyer exclusif en faveur de la taxe carbone même si elle reste utilisable. En réalité, Segrestin critique un raisonnement en termes de comparaison coûts/bénéfices : « les individus, écrit-elle, sont réticents à réduire leurs émissions de CO₂ car elles sont dues à des processus qui créent de la valeur pour eux », mais pour tenir un raisonnement dans les mêmes termes : après les « avaries communes doivent être prises en charge par tous les marchands, à proportion de la valeur de leurs marchandises effectivement sauvées par le jet du capitaine. Autrement dit, à l'arrivée, chacun constate la valeur de ce qu'il a pu récupérer, et il contribue au prorata de cette valeur, au coût des avaries communes. Telle est la règle dite des "avaries communes" qui prévaut depuis 2500 ans. »¹⁶ On reste donc dans un cadre strictement économique, dans lequel rien n'est capable d'indiquer la valeur du climat sauvé, celle de la biodiversité sauvée, celle de la vie elle-même, car on est dans l'ordre de l'ineffable¹⁷.

Le troisième exemple d'économiste ayant rebondi sur le rapport Pisani-Ferry-Mahfouz est Jean Peyrelevade qui saisit l'occasion de cette publication pour s'indigner qu'on puisse proposer une taxation sur les revenus financiers en calculant ceux-ci en ajoutant aux revenus financiers perçus les

¹² Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz, « Les incidences économiques de l'action pour le climat », *op. cit.*, p. 15, 130.

¹³ Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz, « Les incidences économiques de l'action pour le climat », *op. cit.*, p. 128.

¹⁴ Cité par Isabelle Ficek, « Renaissance face au défi de financer la transition écologique », *Les Échos*, 15 juin 2023.

¹⁵ Blandine Segrestin, « Faire payer les riches pour le climat : sur quelles bases ? », *Alternatives économiques*, 14 juin 2023, <https://www.alternatives-economiques.fr/blanche-segrestin/faire-payer-riches-climat-bases/00107209> ; « Une alternative à la taxe carbone : la solidarité des avaries communes », *Alternatives économiques*, 2 décembre 2020, <https://www.alternatives-economiques.fr/blanche-segrestin/une-alternative-a-taxe-carbone-solidarite-avaries-communes/00094486>.

¹⁶ Blandine Segrestin, « Une alternative à la taxe carbone : la solidarité des avaries communes », *Alternatives économiques*, *op. cit.*

¹⁷ Jean-Marie Harribey, *La richesse, la valeur et l'ineffable*, Les Liens qui libèrent 2013, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/ouvrages/livre-richeesse-entier.pdf> ; *Le trou noir du capitalisme*, Le Bord de l'eau, 2020 ; *En finir avec le capitalovirus*, Dunod, 2021.

profits conservés par les entreprises (et donc par leurs propriétaires, les actionnaires). Cette proposition a récemment été faite dans une étude de l'Institut des politiques publiques¹⁸. Ce serait, dit Peyrelevade, « une agression violente contre l'appareil productif »¹⁹. D'un côté, il admet que les profits non distribués par les actionnaires grossissent leur patrimoine, de l'autre il conteste leur taxation. Contradiction encore ? Nenni, pour Peyrelevade, il faut « d'abord épargner pour investir ». C'est le retour à l'« enrichissez-vous » de Guizot, ou aux conceptions quasiment pré-newtoniennes de l'économie politique qui faisaient de l'épargne la condition préalable de l'investissement, à la Say, à la Bastiat...

Si, au moins, le rapport Pisani-Ferry avait pour mérite de balayer ces croyances antédiluviennes (avant le déluge climatique), il faudrait saluer ce petit pas en avant. Mais affaire à suivre quand, prochainement, se tiendra le Conseil de planification écologique...

¹⁸ Laurent Bach, Antoine Bozio, Arthur Guillouzouic et Clément Malgouyres, « Quels impôts les milliardaires paient-ils ? », Institut des politiques publiques, Note n° 92, 7 juin 2023, https://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2023/06/Note_IPP_Billionaires-version-actualisee.pdf.

¹⁹ Jean Peyrelevade, « Inégalités : ne nous trompons pas de combat », *Les Échos*, 14 juin 2023.